Frontignan la Peyrade

Affiché le 25/05/18
Retiré le
MAIRIE DE FRONTIGNAN

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN DU 28 MARS 2018 A 18H30 – SALLE VOLTAIRE

M. le maire ouvre la séance à 18h50.

Il annonce la présence à l'ordre du jour de l'examen du compte administratif, impliquant qu'un autre élu présidera la séance ainsi que sa propre absence lors des votes des comptes administratifs. Il propose la candidature de Mme Claudie Minguez pour présider la séance, ce qui est agréée par le conseil.

Mme la présidence procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 24 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Elle donne également lecture des procurations reçues.

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE (maire) – Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Mireille BERTRAND, Michel GRANIER, Sabine SCHÜRMANN, Youcef EL AMRI, Olivier LAURENT, Victoria BONNET-SOLÉ, Jean-Louis BONNERIC (adjoints) – Kelvine GOUVERNAYRE, Claude LEON, Gérard ARNAL, Nathalie GLAUDE, Simone TANT, Ange GRIGNON, Yannie COQUERY, Eric BRINGUIER, Michel SALA, Renée DURANTON-PORTELLI, Gérard PRATO, Michel VOGT, Jean-Claude ALGUIER, Guilaine TOUZELLIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Caroline SUNE (procuration à Mireille BERTRAND), Loïc LINARES (procuration à Michel ARROUY) ; Max SAVY (procuration à Renée DURANTON-PORTELLI), Jean-Louis PATRY (procuration à Michel GRANIER) ; Marie-Ange PALAMARA (procuration à Claudie MINGUEZ) ; Pascale GREGOGNA (procuration à Victoria BONNET-SOLÉ) ; Sarah MASSON (procuration à Claude LEON) ; David JARDON (procuration à Sabine SCHÜRMANN) ; Nathalie HEMMER (procuration à Michel VOGT) ; Philippe LOUE (procuration à Gérard PRATO).

ABSENTE EXCUSEE: Paula LEITAO.

Date de convocation : 20 mars 2018

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Mme la Présidente, M. Eric Bringuier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès verbal de la séance du 12 mars 2018.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES TRAITEES PAR DELEGATION

Mme la Présidente rappelle que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal sont à la disposition des conseillers municipaux.

Listes des Décisions CM 28 MARS 18

21/03/2018

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
49 - 2018	VDD - Espaces balnéaires et littora	30/01/18	Décision ayant pour objet de fixer la tarification de l'aire de service de camping-cars située avenue des étangs comme suit : 2 € : les 15 minutes de rechargement en eau et/ou électricité Gratuit : la vidange des eaux usées
50 - 2018	VDD - Espaces balnéaires et littora	30/01/18	Décision ayant pour objet de fixer les tarifs pour l'aire de stationnement située avenue des Vacances à Frontignan, comme suit : 5 € : les cinq heures,10 € : les vingt-quatre heures, 20 € : les quarante-huit heures, 30 € : les soixante-douze heures (72 heures : durée maximale). 10 € : en cas de dépassement. Au-delà de ce dépassement, une amende forfaitaire de 35 euros (timbre amende) infraction de 1ère classe « cas 2 » sera appliquée.
51 - 2018	VDD - Espaces balnéaires et littora	30/01/18	Décision ayant pour objet de fixer les tarifs, concernant la halte plaisance située quai Voltaire à Frontignan, comme suit : 2 € : les 5 KWh d'électricité 2 € : les 100 litres d'eau Gratuit : la vidange des eaux usées
52 - 2018	PEC - DEP - Direction	30/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. Thierry SIX pour 6 séances d'atelier de jardinage dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école TB 1 pour un montant de 309,90 €
66 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipemer	02/02/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation temporaire avec l'association Cercle Andalou pour la mise à disposition de la salle extérieure 2 de la maison des seniors Vincent-Giner du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, à titre gratuit
92 - 2018	PEC - DEP - Direction	08/02/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Isabelle PIRON pour 6 séances d'atelier couture / art plastique dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élem TB1 du 06/03 au 13/04/2018 pour un montant de 400 €
94 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipemer	12/02/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire pour l'association Frontignan Karaté Club pour la mise à disposition d'un local situé salle H. Ferrari à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
95 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipemer	12/02/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation temporaire pour l'association Frontignan Thau Handball pour la mise à disposition de la salle de musculation située salle H. Ferrari du 8 janvier 2018 au 30 juin 2018, à titre gratuit
96 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipemer	12/02/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation temporaire pour l'association Neptune Olympique Frontignan pour la mise à disposition de la salle de musculation située salle H. Ferrari du 8 janvier 2018 au 30 juin 2018, à titre gratuit
97 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipemer	12/02/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation temporaire pour l'association Body Form pour la mise à disposition de la salle de musculation située salle H. Ferrari du 8 janvier 2018 au 30 juin 2018, à titre gratuit
100 - 2018	PRM - DAG - Service achats	15/02/18	Décision ayant pour objet un marché de maitrise d'œuvre portant sur la réfection d'un terrain de football en gazon synthétique attribué au cabinet René Gaxieu pour un montant TTC de 10 890,00 euros.
101 - 2018	PRM - Systèmes d'information	16/02/18	Décision ayant pour objet la maintenance 2018 des autocommutateurs telephoniques de l'Hôtel de Ville, du CCAS et du Petit Versailles avec la société Alfacom pour un montant de 4 660,56€ TTC.
102 - 2018	PRM - Systèmes d'information	16/02/18	Décision ayant pour objet la maintenance 2018 des autocommutateurs telephoniques d'Anatole France, les Lavandins, les Terres Blanches et Marcel Pagnol avec la société Alfacom pour un montant de 1 356,62€ TTC.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
103 - 2018	PRM - Systèmes d'information	16/02/18	Décision ayant pour objet la maintenance 2018 des autocommutateurs téléphoniques de la mairie annexe de La Peyrade, les Crozes et la salle omnisports avec la société Alfacom pour un montant de 1 061,71€ TTC.
104 - 2018	PRM - Systèmes d'information	16/02/18	Décision ayant pour objet la maintenance annuelle des logiciels CADASTRE, CADMAPX et DROIT DES SOLS avec la société Descartes pour un montant de 1 192,75€ TTC.
106 - 2018	PRM - DRH - Formation	19/02/18	Décision ayant pour objet la signature d'une convention de formation de formateur CQP Voile avec la ligue de Voile Languedoc Roussillon Midi Pyrénées pour un montant de 550 euros TTC
107 - 2018	PRM - DRH - Formation	19/02/18	Décision ayant pour objet la signature d'une convention de formation au BAFA de plusieurs agents de la ville avec AROEVEN pour un montant de 1240 euros TTC
108 - 2018	PRM - DAG - Service juridique	22/02/18	Décision ayant pour objet l'avenant n°1 au marché de gardiennage et accueil du port de plaisance
109 - 2018	PEC - DEP - Direction	27/02/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Christine BOILEAU pour 6 séances atelier artistique dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école mat des Crozes du 06/03 au 10/04/2018 pour un montant de 522 €
110 - 2018	PEC - DEP - Direction	27/02/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. TROBRILLANT pour 12 séances de photographie dans le cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles élém des Lav et des Crozes du 05/03 au 13/04/2018 pour un montant de 634,32 €
111 - 2018	PEC - DEP - Direction	27/02/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Julia BALSIER pour 3 séances d'atelier de danse hip-hop dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élémentaires des TB 2 du 30/01 au 13/02/2018 pour un montant de 121,32 €
112 - 2018	PEC - DEP - Direction	27/02/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Isabelle PIRON pour 6 séances d'atelier couture / livre tactile dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école mat des Lav du 05/03 au 13/04/2018 pour un montant de 400 €
116 - 2018	PRM - DAG - Service juridique	28/02/18	Décision ayant pour objet de désigner Me Delphine Clamens, avocate à la Cour, pour représenter la Ville dans l'affaire qui l'oppose à M. Anthony Loncan devant le tribunal correctionnel de Montpellier
117 - 2018	PRM - DAG - Service achats	01/03/18	Décision ayant pour objet un avenant de prolongation de délai concernant le marché de mobiliers urbains publicitaire et ce jusqu'au 15/09/2019.
118 - 2018	PRM - DAG - Service achats	05/03/18	Décision ayant pour objet la mise à disposition d'encarts web permanents et réguliers dans le cadre des dispositifs de démocratie de proximité et des évènements de la Ville de Frontignan la Peyrade pour un montant annuel de 6 240,00 € de la période du 1er janvier 2018 pour une durée de 12 mois avec la ste Pygmasoft
120 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	06/03/18	Décision ayant pour objet une création théâtrale sur la thématique de la mobilité géographique des individus dans le cadre de la journée de l'Europe au parc Victor Hugo de Frontignan le jeudi 3 mai 2018 avec l'association Ah bon ? domiciliée : 3 avenue Calmette ; 34110 FRONTIGNAN pour un montant de 1150€ ;
125 - 2018	PEC - DEP - Direction	08/03/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'asso cult et japonaise "Rikyu" pour 6 séances d'atelier d'origami dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élém AF 2 du 05/03 au 13/04/2018 pour un montant de 334,40 €

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
126 - 2018	PEC - DEP - Direction	08/03/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association TIME CODE pour 15h d'atelier de cinéma d'animation dans le cadre du centre de loisirs du 26/02 au 02/03/2018 pour un montant de 1 160 €
129 - 2018	PRM - DAG - Service achats	08/03/18	Décision ayant pour objet un marché de services portant sur le nettoyage des vitres et des moquettes des bâtiments communaux, attribué à la Sté LITTORAL SERVICES, pour un montant maxi annuel de 29 000€ HT pour un durée de 12 mois renouvelable 2 fois pour la même durée de façon expresse.

Frontignan la Peyrade

Sur l'invitation de Mme la présidente, M le Maire rappelle la tenue aujourd'hui même de l'hommage national rendu à M Beltrame ainsi qu'aux autres victimes des attentats perpétrés dans l'Aude la semaine dernière.
Il estime que les paroles prononcées par M le Président de la République dans ces circonstances peuvent l'être au nom de chaque citoyen. Il invite les membres présents à rendre également hommage aux victimes des attentats. Il rajoute que le courage, dont a fait preuve M Beltrame n'est une vertu que s'il est mis au service d'une noble cause, ce qui est bien le cas ici puisque le courage de M Beltrame a soutenu son altruisme. Il rappelle que cette réponse à la barbarie et à l'horreur est la meilleure, puisque honneur et amour de la vie sont bien opposés au déchaînement du terrorisme.

Il considère que l'acte de M Beltrame aurait pu être accompli par un ou une autre représentant de la force publique, comme les policiers municipaux dont l'une d'entre eux est tombée il y a un peu plus d'une année. Il rappelle que ces fonctions peuvent appeler l'acceptation du sacrifice pour protéger nos vies. Il invite tout un chacun à se sentir membre de la communauté Républicaine, en restant ouvert aux autres hommes et femmes.

Il joint à ses vœux la mémoire de la victime du meurtre odieux, survivante de la rafle du vel'hiv dont tout laisse à penser que cet acte a été perpétré du fait de l'appartenance religieuse de cette dernière.

Il invite les personnes présentes à observer une minute de silence, qui est scrupuleusement respectée.

M Prato appelle les membres présents à associer à leurs pensées, de façon expresse, les autres victimes des attentats de l'Aude. M le maire estime avoir parlé au nom de l'ensemble des élus et des citoyens et s'interroge sur la compatibilité de la prise de parole de M Prato avec les usages Républicains.

ORDRE DU JOUR ENVOYE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

1. **Finances :** Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2017.
2. **Finances :** Budget annexe du port de plaisance Compte administratif exercice 2017.
3. **Finances :** Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2017.
4. **Finances** : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2017.
5. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Approbation du compte de gestion 2017.
6. **Finances** : Vote des taux d'imposition 2018.
7. **Finances** : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2018.
8. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Budget primitif 2018.
9. **Finances :** Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).
10. **Finances :** Demande de maintien de garantie d'emprunt d'un prêt sollicité initialement par l'APEI Pays de Thau (association des parents et amis de personnes handicapées mentales).
11. **Ressources humaines :** Régime indemnitaire applicable au personnel de la Ville de Frontignan en 2018.
12. **Emploi-formation professionnelle :** Création d'emplois saisonniers.
13. **Emploi-formation professionnelle :** Autorisation de recrutement d'agents contractuels remplaçants.
14. **Culture** : Festival international du roman noir 2018 : Rémunération des auteurs invités.
15. **Aménagement / urbanisme :** Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – année 2017.
16. **Jeunesse / cohésion sociale :** Signature des conventions de financement pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ).
17. **Education / parentalité :** Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault (PSU) pour la réhabilitation extension de la crèche Félicie Ametler.
18. **Plaisance :** Travaux de modernisation et de restructuration du port de plaisance de Frontignan : autorisation de déposer les dossiers règlementaires auprès des services de l'Etat.
19. **Voirie / pluvial :** Approbation de la convention de groupement de commandes publiques entre Sète agglopôle Méditerranée, la commune de Frontignan, le Syndicat d'adduction d'eau potable Frontignan – Balaruc les Bains – Balaruc le vieux pour la réalisation des travaux de recalibrage du réseau pluvial, rue de la Barralerie : autorisation de signature.
20. **Politique de la Ville :** Attribution des subventions 2018 aux associations dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.
21. **Politique de la Ville :** Demandes de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).
22. **Citoyenneté :** Attribution des subventions 2018 aux associations.
23. **Citoyenneté :** Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la Maison pour tous « Désiré-Archimbeau ».
24. **Question diverses / Questions orales.**

Le conseil municipal se penche sur les affaires inscrites à l'ordre du jour :

Frontignan la Peyrade

DOSSIER N°1 – Finances : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2017 (Délibération n°2018-178)

Rapporteur : Mireille Bertrand

S'aidant d'un document PowerPoint projeté, Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Ville, arrêté aux montants suivant :

	REALISE		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	**31 355 675,29**	**35 686 222,53**	**4 330 547,24**
Section d'investissement	**10 416 687,00**	**8 660 753,29**	**-1 755 933,71**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
011	Charges à caractère général	5 487 594,92	5 384 481,55
012	Charges de personnel	18 650 000,00	18 670 933,87
023	Virement à la section d'investissement	2 716 092,43	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	624 400,00	662 421,24
65	Autres charges courantes	5 702 156,00	5 648 569,43
66	Charges financières	855 000,00	560 702,84
67	Charges exceptionnelles	221 000,00	218 913,94
68	Dotations aux provisions	30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	179 652,42
	TOTAL	**34 286 243,35**	**31 355 675,29**

RECETTES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
002	Excédents antérieurs reportés	1 611 227,26	1 611 227,26
013	Atténuations de charges	1 000 000,00	1 047 200,41
042	Opérations ordre entre sections	308 993,95	308 043,96
70	Ventes produits, prestations de services	1 182 250,00	1 210 706,60
73	Impôts et taxes	23 173 097,54	23 737 188,02

74	Subventions et participations	6 477 340,00	6 865 095,88
75	Autres produits de gestion courante	442 450,00	467 144,03
77	Produits exceptionnels	90 884,60	439 616,37
	TOTAL	**34 286 243,35**	**35 686 222,53**
Résultat d'exécution de fonctionnement de l'exercice			**2 719 319,98**
Résultat de fonctionnement reporté			**1 611 227,26**
Résultat global de l'exercice			**4 330 547,24**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
001	Résultat d'investissement reporté	632 207,17	632 207,17
040	Opérations ordre entre section	308 993,95	308 043,96
041	Opérations patrimoniales	0,00	49 000,97
45	Opérations pour compte de tiers	208 488,00	15 768,60
16	Emprunts et dettes assimilés	6 250 000,00	3 901 894,73
20	Immobilisations incorporelles	54 875,60	42 690,00
21	Immobilisations corporelles	1 236 157,46	179 739,73
23	Constructions	38 000,00	0,00
901 à 991	Opérations d'investissement	7 546 364,23	5 287 341,84
	TOTAL	**16 275 086,41**	**10 416 687,00**

Frontignan la Peyrade

RECETTES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
021	Virement de la section de fonctionnement	2 716 092,43	0,00
024	Produits cessions d'immobilisations	299 378,00	0,00
040	Opérations ordre entre sections	624 400,00	662 421,24
041	Opérations patrimoniales	0,00	49 000,97
10	Dotations, fonds et réserves	2 321 464,08	2 568 583,41
13	Subventions d'investissement	2 766 751,90	1 447 453,02
16	Emprunts et dettes assimilés	7 262 000,00	3 933 294,65
23	Avances et acomptes	38 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	247 000,00	0,00
	TOTAL	**16 275 086,41**	**8 660 753,29**
Résultat d'exécution d'investissement de l'exercice			**-1 123 726,54**
Résultat d'investissement reporté			**-632 207,17**
Résultat global de l'exercice			**-1 755 933,71**
Résultat global cumulé			**2 574 613,53**

Mme la présidente ouvre le débat.

M Prato observe, comme l'année dernière, que les dépenses de fonctionnement sont moins importantes que l'année passée mais il estime que cet effort ne suffit pas à asseoir une politique normale d'investissement et annonce l'abstention de son groupe. Il évoque une certaine importance des dépenses de personnel, à hauteur de 60%.

M le maire indique n'avoir rencontré aucune difficulté particulière dans l'exécution, sans doute du fait du degré élevé de précision des prévisions. Il rappelle qu'un rythme budgétaire existe au sein d'un mandat et évoque les effets de ce dernier. Il souligne l'amélioration du taux d'exécution des dépenses d'investissement, notamment du fait d'un vote du budget avancé dans l'année ainsi que de la mise en place élargie de la technique des APCP.

Il revient sur le fait que, quel qu'ait été le taux d'exécution des dépenses d'investissement, aucun projet n'a été remis en cause.

Un échange intervient sur le mode de calcul du ratio des dépenses de personnel et il est confirmé qu'elles se portent à 53% des dépenses réelles de fonctionnement. M le maire revient sur le fait que ces dépenses avaient été prévues de façon particulièrement précise. Il revient sur le fait que ce type de dépenses peut ne pas relever de décisions municipales, comme la mise en œuvre du plan vigipirate nécessaire à la sécurisation des manifestations que le conseil municipal a choisi de maintenir en vue de favoriser la vie sociale au sein de notre ville.

En l'absence de M Bouldoire, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstentions : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer)
Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°2 – Finances : Budget annexe du port de plaisance – Compte administratif exercice 2017 (Délibération n°2018-179)

Rapporteur : Gérard Arnal.

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du port de plaisance, arrêté aux montants suivants :

	REALISE		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	
Section d'exploitation	1 399 942,29	1 551 304,50	**151 362,21**
Section d'investissement	133 934,92	269 237,87	**135 302,95**

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

CHAP	EXPLOITATION	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
011	Charges à caractère général	727 080	664 099,34
012	Charges de personnel	530 000,00	529 202,04
023	Virement section d'invest	0	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00	98 866,32
65	Autres charges courantes	10 000,00	2 624,76
66	Charges financières	4 100,00	2 442,89
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	2 706,94
68	Dotation aux provisions	0,00	100 000,00
69	Impôts sur bénéfices	41 617,33	0,00
	TOTAL	**1 419 297,33**	**1 399 942,29**

RECETTES

CHAP	EXPLOITATION	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
002	Excédents antérieurs reportés	117 217,33	117 217,33
013	Atténuations de charges	10 000,00	12 506,84
042	Opérations d'ordre entre sections	23 180,00	23 164,98
70	Ventes produits, prestations de services	1 258 900,00	1 315 650,29
74	Subvention d'exploitation	10 000,00	10 788,28
75	Autres produits de gestion courante	0,00	19 062,50
77	Produits exceptionnels	0,00	52 914,28
	TOTAL	**1 419 297,33**	**1 551 304,50**
Résultat annuel d'exploitation			**34 144,88**
Résultat d'exploitation avec reprise du solde antérieur			**151 362,21**

Frontignan la Peyrade

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAP	**INVESTISSEMENT**	**PREVISIONS TOTALES**	**TOTAL REALISATIONS**
040	Opérations d'ordre entre sections	23 180,00	23 164,98
16	Emprunts	10 000,00	9 280,63
21	Immobilisations corporelles	123 000,00	33 819,31
23	Immobilisations en cours	114 191,55	67 670,00
	TOTAL	**270 371,55**	**133 934,92**

RECETTES			
CHAP	**INVESTISSEMENT**	**PREVISIONS TOTALES**	**TOTAL REALISATIONS**
001	Excédent antérieur reporté	170 371,55	170 371,55
021	Virement section fonction	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00	98 866,32
	TOTAL	**270 371,55**	**269 237,87**

Résultat annuel d'investissement	**-35 068,60**
Résultat d'investissement avec reprise du solde antérieur	**135 302,95**
Résultat global annuel	**-923,72**
Résultat global cumulé	**286 665,16**

Mme la présidente ouvre le débat.

M Arnal précise n'avoir rencontré aucune difficulté dans l'exécution du budget voté.

En l'absence de M Bouldoire, il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

DOSSIER N°3 – Finances : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2017. (Délibération n°2018-180)

Rapporteur : Caroline Suné

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Après examen du compte administratif 2017 du budget principal de la Ville, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement constaté à ce dernier qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	**4 330 547,24**
Déficit d'investissement	**-1 755 933,71**

Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

002	Recette	Résultat de fonctionnement reporté au budget 2018	**886 649,11**
1068	Recette	Excédent de fonctionnement capitalisé	**3 443 898,13**

Il est précisé que cette affectation tient compte des reports déficitaires à hauteur de : -1 687 964,42 €.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

DOSSIER N°4 – Finances : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2017 (Délibération n°2018-181)

Rapporteur : Mireille Bertrand

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Après avoir examiné le compte administratif 2017, il convient de statuer sur le compte de gestion 2017 du budget principal de la Ville établi par le trésorier municipal.

Celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2016 ainsi que les opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Les résultats sont les suivants :

Frontignan la Peyrade

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	**RECETTES**
SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 355 675,29	35 686 222,53
Excédent de fonctionnement	**4 330 547,24**	
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 416 687,00	8 660 753,29
Déficit d'investissement	**-1 755 933,71**	

Les résultats de l'exercice 2017 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2017, il est proposé au conseil municipal d'adopter sans réserve le compte de gestion 2017 établi par M. le trésorier municipal.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstentions : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer)
Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°5 – Finances : Budget annexe du port de plaisance– Approbation du compte de gestion 2017 (Délibération n°2018-182)

Rapporteur : Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Après avoir examiné le compte administratif 2017, il convient de statuer sur le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance établi par le trésorier municipal.

Celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2016 ainsi que les opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	1 399 942,29	1 551 304,50
Excédent d'exploitation	**151 362,21**	
SECTION D'INVESTISSEMENT	133 934,92	269 237,87
Excédent d'investissement	**135 302,95**	

Les résultats de l'exercice 2017 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2017, il est proposé au conseil municipal d'adopter sans réserve, le compte de gestion du trésorier municipal.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

DOSSIER N°6 - Finances : Vote des taux d'imposition 2018 (Délibération n°2018-183)
Rapporteur : Mireille Bertrand

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors du débat d'orientation budgétaire du 12 mars dernier, le conseil municipal a examiné et débattu des grandes orientations budgétaires pour l'année 2018.

La décision de l'Etat de supprimer la quasi-totalité des contrats aidés et les aides financières correspondantes, ajoutée aux réductions de dotations de l'Etat des années précédentes, conduisent la commune, malgré la restructuration de pans entiers de certains de ses services, à augmenter de 4 % les taux applicables sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties à l'exception du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer comme suit, pour l'année 2018, les taux des trois taxes directes locales :

	TAUX 2017	TAUX 2018
TAXE D'HABITATION	26.06 %	27,10 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	35,53 %	36,95 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	124.25 %	124.25 %

Frontignan la Peyrade

Mme la présidente ouvre le débat.

M Prato rappelle que la commission des finances est bien intervenue et confirme son désaccord avec cette augmentation, faite pour allouer au budget municipal une somme supplémentaire de 500.000 €, alors qu'il aurait été possible de chercher des économies comme la suppression de certaines manifestations notamment le FIRN ou la modération de certaines subventions, quitte à les reprendre selon les possibilités budgétaires de la Ville.

M le maire déclare comprendre cette position mais s'interroge sur la compatibilité d'une telle analyse avec la responsabilité des élus, surtout ceux ayant décidé de maintenir, dans l'adversité, la qualité du service offert aux habitants, services qu'il illustre d'exemples en matière de politique jeunesse, de politique culturelle ou encore de gratuité de stationnement sur la voirie. Il rappelle que ces services interviennent au bénéfice des usagers, alors que ces derniers auraient été pénalisés par la suppression de services appelée par les positions gouvernementales.

Il ajoute qu'il appartient aux élus de compenser au bénéfice des usagers la diminution des ressources allouées par l'Etat aux communes et affirme, après avoir rappelé le travail de vérification mené, que chaque service offert est essentiel. Il rappelle d'ailleurs que même la suppression du FIRN évoquée par M Prato n'aurait occasionnée qu'une économie de 130 000 €, somme qu'il estime largement justifiée par le soutien apporté ici à la lecture dont il rappelle les bienfaits en termes culturels et politiques dans notre société. Il rappelle que le FIRN s'inscrit dans cet accès à la culture et souligne la portée de la critique sociale inhérente au genre même du roman noir. Il estime que le choix de la ville de s'appuyer sur le roman noir est un choix assumé de faciliter l'accès à la lecture du fait du caractère présumé accessible de ce genre particulier.

Il revient sur le rôle social et culturel du cinéma, localement porté par la salle Cinémistral et sa programmation à la fois de qualité et parfaitement accessible. Il indique que les sommes allouées au Cinémistral ne pourraient pas être mieux dépensées sur le territoire dès lors que n'est pas seulement en cause le divertissement, ce dernier étant accessible pour ceux qui en ont les moyens à proximité de notre territoire.

M le maire relève que les propositions de M Prato ne portant que sur certains éléments ponctuels, il en déduit son approbation implicite pour le reste du budget. Il revient sur l'importance de ne pas laisser jouer les inégalités en matière culturelle et appelle un soutien total à apporter au budget visant le meilleur accès à la culture.

Un power point est projeté au soutien de ces échanges.

Mme Duranton-Portelli précise que les services rendus au public le sont par le personnel de la Ville qui est particulièrement investit dans ses missions et qu'elle remercie.

A l'invitation de Mme Bertrand, M Prato revient sur ses choix de communes de résidence et confirmant son choix d'habiter Frontignan au lieu de Sète en fonction de la pression fiscale.

M le maire souligne la différence entre les villes en matière d'impôt surtout au regard de la qualité des services rendus, qualifiant de très raisonnable le coût de ces services pour les usagers frontignanais.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer)
Abstention : 0
Pour : adopté à la majorité.

DOSSIER N°7 - Finances : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2018.
(Délibération n°2018-184)

Rapporteur : Mireille Bertrand

A l'aide d'un document projeté, Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Comme développé lors du débat d'orientation budgétaire, la loi de finances pour 2018 entérine l'objectif du plan d'économies de l'Etat de 13 Milliards d'Euros et l'objectif de ramener le déficit public français sous le seuil de 3% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Ce plan d'économies a confirmé la poursuite de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics depuis 2014 mais sous forme de la limitation des dépenses à un niveau de 1,2% par an. Même si Frontignan ne fait pas partie des communes concernées par l'obligation de contractualiser avec l'Etat, la Ville subit en 2018 la suppression de la quasi-totalité des contrats aidés en plus des 1,3% d'inflation annuel.

Dans ce contexte, la Ville à travers son budget, continue d'optimiser ses dépenses et ses recettes afin d'assurer le niveau des services qui témoigne d'un véritable choix politique et d'une véritable ambition dans un contexte fortement contraint, ceci tout en poursuivant les investissements nécessaires pour entretenir et doter Frontignan des infrastructures dont les habitants ont un réel besoin.

Compte tenu de ce contexte, le budget principal 2018 de la Ville est proposé pour un montant global s'équilibrant en dépenses et en recettes à : **52 120 509,50 €.**

Il se décompose en :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	**35 332 621,06 €**
Section d'investissement (dépenses et recettes)	**16 787 888,44 €**

La section de fonctionnement intègre :

	Dépenses	Recettes
Virement à la section d'investissement	3 370 396,18	
Excédent de la gestion antérieure		886 649,11
Crédits nouveaux de l'exercice 2018	31 962 224,88	34 445 971,95
Soit un équilibre de la section à :	**35 332 621,06**	**35 332 621,06**

La section d'investissement intègre :

	Dépenses	Recettes
Résultat d'investissement 2017 reporté	1 755 933,71 €	
Restes à réaliser de l'exercice 2017	2 868 968,55 €	1 181 004,13 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		3 443 898,13 €
Virement de la section de fonctionnement		3 370 396,18 €
Propositions nouvelles pour l'exercice 2018	12 162 986,18 €	8 792 590,00 €
Soit un équilibre de la section à	**16 787 888,44 €**	**16 787 888,44 €**

Frontignan la Peyrade

Les différentes recettes de la section de fonctionnement d'un montant global de : **35 332 621,06 €.**

Elles se décomposent ainsi :

002 - Excédent ordinaire reporté : **886 649,11 €**

L'inscription budgétaire correspond à l'excédent global de clôture de fonctionnement du budget principal qui a été constaté au compte administratif 2017 (**4 330 547,24 €),** déduction faite de l'affectation en réserves capitalisées **(3 443 898,13 €).**

013 - Atténuation de charges : **520 000,00 €**

Le montant de ce chapitre comprend le reversement de la participation des agents aux "chèques déjeuner", les remboursements sur rémunérations intervenant notamment au titre des aides en faveur des emplois aidés (en diminution de 500 000 € par rapport à 2017), des indemnités journalières maladies pour le personnel non titulaire remboursées par la CPAM, des remboursements par l'assurance des risques statutaires du personnel titulaire ainsi que ceux des salaires pour les agents mis à disposition.

70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses : **1 162 192,81 €**

L'inscription recouvre les produits de la restauration, des concessions du cimetière, des droits du domaine ainsi que des prestations des services culturels, sportifs ou de loisirs.

042 – Opérations d'ordre de transfert en section : **312 689,15 €**

Ce compte comptabilise les travaux en régie pour un montant de 300 000 € et 12 689,15 € pour la quote-part des subventions d'équipement amortissables transférées au compte de résultat.

73 – Impôts et taxes : **24 352 545,00 €**

Dont :
Contributions directes : **19 300 000,00 €**

En l'attente des états fiscaux (Etat 1259) réalisé par les services de l'Etat, la Ville a évalué le produit fiscal des contributions directes pour 2018 en tenant compte à la fois de l'évolution prévisionnelle des bases mais également l'évolution des taux et du produit ainsi attendu.

Attribution de compensation : **2 972 945,00 €**

Cette dotation est versée à la commune par la communauté d'agglomération du bassin de Thau au regard du rapport de la CLECT et des compétences transférées.
Elle représente le produit de la taxe professionnelle et des compensations afférentes versés en 2002 diminué des charges transférées depuis cette date.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : **470 000,00 €**

L'évaluation est en diminution d'environ 21 500 € par rapport à 2017.

Divers : **1 609 600,00 €**

Dans ce chapitre, s'ajoute également diverses taxes perçues au profit de la commune : taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires, des droits de place des marchés, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation.

74 – Dotation de l'Etat : **6 397 794,99 €**

Toutes les dotations de l'Etat n'ayant pas encore été notifiées, elles sont évaluées en fonction des dispositions de la loi de finances 2018 comme suit :

* la dotation forfaitaire de fonctionnement	2 492 000,00 €
* la dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale	1 220 000,00 €
* la dotation nationale de péréquation	875 000,00 €
* les dotations de compensation - taxe professionnelle, taxe d'habitation et taxe foncière	425 090,99 €
En sus de ces dotations de l'Etat, ce chapitre recouvre diverses inscriptions budgétaires liées à des subventions de fonctionnement et participations de divers organismes publics dont CAF (pour un montant d'environ 1,1 M d'€)	1 385 704,00 €

75 – Autres produits de gestion courante : **395 750,00 €**

Ils recouvrent principalement les revenus des immeubles communaux

77 - Produits exceptionnel **1 305 000,00 €**

Ils recouvrent les remboursements de chèques déjeuners non demandés par les employés pour 5 000 €, ainsi que le protocole signé avec ESSO pour 1,3 M€.

Quant aux dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de : **35 332 621,06 €**

Elles se décomposent ainsi :

011 - Charges à caractère général : **5 386 471,40 €**

Le chapitre concerne toutes les dépenses utiles au fonctionnement des services (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures de bureau, contrats de prestations, le petit matériel d'entretien, la maintenance, les primes d'assurance, le transport, les taxes foncières...).

012 - Charges de personnel et frais assimilés **18 800 000,00 €**

Elles intègrent non seulement l'impact du glissement vieillesse technicité annuel mais également celui, après réorganisation de certains services, de la transformation d'une partie des contrats aidés, soit une augmentation limitée à 0,8 %.

65 - Autres charges de gestion courante **5 841 553,48**

Ce chapitre regroupe notamment

* le contingent d'incendie versé au SDIS,	1 953 428,11 €
* les annulations des créances irrécouvrables,	30 000,00 €
* la participation au budget du CCAS,	1 616 000,00 €
* la participation au budget de la caisse des écoles,	160 970,37 €
* la participation au budget de l'office de tourisme,	375 000,00 €
* les subventions aux associations,	597 105,00 €
* la participation au SIVOM et au SURI	301 000,00 €
* les indemnités versées aux élus,	284 457,05 €

66 - Charges financières **855 000,00 €**

Elles recouvrent notamment :

* les intérêts des emprunts, les intérêts courus non échus 2016 et la contrepassation de 2015 ainsi que les autres dépenses de ce chapitre prévues pour couvrir d'éventuels frais financiers.

Frontignan la Peyrade

67 - Charges exceptionnelles **239 200,00 €**

Ce chapitre regroupe principalement les annulations de titres des exercices antérieurs (60 000 €), la subvention prévisionnelle d'équilibre du cinéma (104 000 €), la subvention au budget du port de plaisance pour soutenir les petits métiers de la pêche (15 000 €), des charges pour les jeunes dans le cadre du FDAJ (28 000 €) remboursé à hauteur de 20 000 € par le Conseil Départemental.

68 - Dotations aux provisions **30 000,00 €**

Une dotation pour risque et charges afin de couvrir d'éventuelles admissions en non valeurs est provisionnée à hauteur de 30 000 €.

042 - Opérations d'ordre de transfert entre section **620 000,00 €**

La dotation aux amortissements est par nature équivalente au chapitre de recettes d'investissement en 040.

023 - Virement à la section d'investissement **3 370 396,18 €**

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement

014 -Atténuation de produits **190 000,00 €**

Il s'agit du prélèvement de l'Etat au titre de la loi SRU

Concernant la section d'investissement, le montant global des recettes s'élève à **16 787 888,44**

021 - Virement de la section de fonctionnement **3 370 396,18 €**

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement.

024 - Produits de cessions d'immobilisations (reports et cessions annuelles) **406 778,00 €**

10 - Dotations, fonds divers et réserves

1068 Excédent capitalisé - réserves facultatives **3 443 898,13 €**

10 Recettes en provenance de l'Etat - Reversement à la Commune

* Le fond de compensation de TVA pour :	450 000,00 €
* La taxe d'aménagement pour :	210 000,00 €
TOTAL	**660 000,00 €**

045 - Opérations pour compte de tiers

Recettes liées à diverses subventions pour la RD612 (14 615,26€) et le réseau pluvial des Airolles (147 000€) **161 615,26 €**

13 - Subventions

* les subventions d'équipement de l'année à hauteur de :	1 432 590,00 €
* les crédits reportés pour un montant de :	692 610,87 €
* les amendes de police	70 000,00 €
TOTAL	**2 195 200,87 €**

16 - Emprunts

* les propositions nouvelles pour un montant de :	2 430 000,00 €
* les mouvements de trésorerie sur les emprunts révolving (dépenses=recettes)	3 500 000,00 €
	5 930 000,00 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section **620 000,00 €**

Elles correspondent au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section d'investissement, quant à elles, se décomposent comme suit pour un montant global de **16 787 888,44 €**

001 - Résultat d'investissement reporté (déficit) **1 755 933,71 €**

Il s'agit du déficit de la section d'investissement de 2017

16 - Emprunts et dettes assimilées

On y trouve le remboursement du capital des emprunts réparti comme suit :

* le capital de la dette de la Ville pour un montant de :	2 550 000,00 €
* les mouvements sur les emprunts revolving (dépenses=recettes) pour :	3 500 000,00 €
TOTAL	**6 050 000,00 €**

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

* les travaux en régie pour :	300 000,00 €
* le transfert de subvention d'équipement au compte de résultat pour :	12 689,15 €
TOTAL	**312 689,15 €**

Opérations d'investissement	**8 669 265,58 €**
Pour les principales opérations d'investissement nouvelles	5 800 297,03 €
Pour les reports de 2017 d'investissement	2 868 968,55 €

Elles sont détaillées ci-après :

		REPORT 2017	BP 2018	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	12 185,60	20 000,00	32 185,60
21	Immobilisations corporelles	867 985,26	443 000,00	1 310 985,26
26	Titres de participation et créances rattachées	4 000,00	0,00	4 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	146 726,40	0,00	146 726,40
	TOTAL hors opérations	**1 030 897,26**	**463 000,00**	**1 493 897,26**

Frontignan la Peyrade

901	Equipement matériel et mobilier	156 135,71	351 715,50	507 851,21
903	Extension du gymnase Ferrari	37 992,50	150 000,00	187 992,50
904	Cinéma aménagement salle	20 000,00	240 000,00	260 000,00
905	Crêche F. Ametler : Aménagement office liaison froide	0,00	210 000,00	210 000,00
906	Amélioration du réseau pluvial	9 504,38	0,00	9 504,38
907	Passerelle canal	0,00	30 000,00	30 000,00
912	Voiries et réseaux divers (PAV)	454 480,46	908 459,53	1 362 939,99
914	Bâtiments communaux travaux d'aménagement	14 772,99	40 000,00	54 772,99
915	Travaux d'aménagement bâtiments communaux	139 209,95	645 000,00	784 209,95
918	Eclairage public	3 744,00	40 000,00	43 744,00
921	Toiture Anatole France	0,00	40 000,00	40 000,00
941	Aires jeux d'enfants	0,00	20 000,00	20 000,00
944	Acquisition de matériel roulant	6 457,42	100 000,00	106 457,42
953	Restructuration école des Lavandins	440 970,58	84 377,00	525 347,58
958	Boulevard Urbain Central 6 : Celestin Arnaud	4 620,56	650 000,00	654 620,56
959	Boulevard Urbain Central 7 : Entrée Barnier	0,00	100 000,00	100 000,00
965	Terrain de football La Peyrade E. Granier	0,00	400 000,00	400 000,00
968	Maison pour tous La Peyrade	0,00	170 000,00	170 000,00
973	Mode doux, accessibilité voirie	136 775,79	30 000,00	166 775,79
978	Réseau pluvial primaire quartier Pielles	133 556,65	0,00	133 556,65
981	Redynamisation cœur de ville-Réhabilitation des Halles	43 422,28	10 000,00	53 422,28
988	Accessibilité bâtiments publics travaux mineurs	4 708,48	60 000,00	64 708,48
989	Parking gare de marchandises	87 262,80	50 357,00	137 619,80
991	Conseils de quartiers	17 823,60	55 000,00	72 823,60
992	Aménagement aire stationnement camping-cars	3 934,08	0,00	3 934,08
993	Plan local de déplacement centre-ville et études centre-ville	39 735,60	190 000,00	229 735,60
994	Etude déplacement gare PEM	15 650,00	95 750,00	111 400,00
995	Maison des services	21 195,06	0,00	21 195,06

996	Maison des loisirs créatifs	46 118,40	416 638,00	462 756,40
998	Rénovation des locaux de la Poste pour services	0,00	250 000,00	250 000,00
	TOTAL opérations d'investissement	**1 838 071,29**	**5 337 297,03**	**7 175 368,32**
	TOTAL GLOBAL hors travaux en régies	**2 868 968,55**	**5 800 297,03**	**8 669 265,58**

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2018 du budget principal de la Ville.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstentions : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer).
Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°8 - Finances : Budget annexe du Port de plaisance– Budget primitif 2018. (Délibération n°2018-185)

Rapporteur : Gérard Arnal

A l'aide d'un document projeté, M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le budget primitif 2018 du port de plaisance, tel que préparé par l'exécutif et proposé à l'organe délibérant, peut se synthétiser comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Section d'exploitation	1 651 470 €	1 651 470 €
Section d'investissement	235 303 €	235 303 €
TOTAL	**1 886 773 €**	**1 886 773 €**

PRESENTATION DE LA SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION		
002	Excédent antérieur reporté	151 362 €
013	Atténuation de charges	10 000 €
042	Opération d'ordre	23 180 €
70	Ventes prestations de services, marchandises (contrats de location de postes à quai, escales, levages, carburant)	1 292 553 €
74	Subvention d'exploitation	10 000 €
75	Autres produits de gestion courante	19 375 €
78	Reprises sur provisions et amortissements	145 000 €
	TOTAL	**1 651 470 €**

Frontignan la Peyrade

DEPENSES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	736 970 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	570 000 €
042	Dotations aux amortissements	100 000 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000 €
66	Charges financières	3 000 €
67	Charges exceptionnelles	151 500 €
69	Impôts sur les bénéfices	80 000 €
	TOTAL	**1 651 470 €**

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Excédent antérieur reporté	135 303 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000 €
	TOTAL	**235 303 €**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 180 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 000 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	146 398 €
23	Immobilisations en cours	55 725 €
	TOTAL	**235 303 €**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe du port de plaisance de Frontignan.

Mme la présidente ouvre le débat.
En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

DOSSIER N°9 - Finances : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP.CP). (Délibération n°2018-186)

Rapporteur : Mireille Bertrand

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors de précédentes séances et dans le cadre de sa politique d'investissement, le conseil municipal a adopté des autorisations de programme et des crédits de paiements.

Certains de ces programmes doivent faire l'objet d'ajustements ou de révisions pour tenir compte du rythme de réalisation ou des sujétions techniques apparues en cours d'opérations et retracées dans un document qui demeurera annexé à la délibération.

Mme le rapporteur donne lecture du tableau et invite le conseil municipal à l'adopter.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

DOSSIER N°10 - Finances : Demande de maintien de garantie d'emprunt d'un prêt sollicité initialement par l'APEI Pays de Thau (Délibération n°2018-187)

Rapporteur : Yannie Coquery

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La commune de Frontignan a été informée par un courrier en date du 18 janvier dernier de la fusion par voie d'absorption de l'Apei Pays de Thau, à compter du premier janvier 2018, par l'Apei du Grand Montpellier pour créer l'UNAPEI 34.

Par l'effet de cette fusion, l'emprunt contracté par l'Apei Pays de Thau auprès de CAFFIL et pour lequel la commune de Frontignan avait accordé sa garantie, a été transmis à l'Unapei 34.

Au cours du conseil municipal du 28 octobre 2014, la Ville de Frontignan avait accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'Apei de Frontignan d'un montant en principal initial de 776 000 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 240.527,51 euros.

L'Unapei 34 sollicite la Ville pour le maintien de sa garantie d'emprunt à 100 % concernant le prêt contracté initialement par l'Apei de Frontignan.

Il est donc demandé au conseil municipal de décider de maintenir la garantie à hauteur de 100% de la Ville à cet emprunt dans les conditions fixées ci-dessus.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Frontignan la Peyrade

DOSSIER N°11 – Ressources humaines : Régime indemnitaire applicable au personnel de la Ville de Frontignan en 2018 (Délibération n°2018-188)

Rapporteur : Michel Arrouy.

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La fonction publique territoriale connait de nombreuses évolutions réglementaires, en particulier concernant le régime indemnitaire applicable aux agents des collectivités territoriales. Certaines primes ont vocation à être supprimées pour être remplacées par le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

En décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Frontignan délibérait afin de mettre en œuvre le RIFSEEP pour les cadres d'emplois concernés. Ce régime a vocation à s'étendre à toutes les filières au fur et à mesure de la publication des décrets.

En 2018, ce régime indemnitaire s'applique aussi aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

1) **Le régime indemnitaire applicable au personnel communal.**

Les différentes indemnités ouvertes au personnel sont :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- L'indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP)
- La prime de service et rendement (PSR)
- L'indemnité spécifique de service (ISS)
- L'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale et des chefs de service de police
- L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
- L'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recette
- L'indemnité d'astreinte
- L'indemnité d'intervention
- La prime de responsabilité des emplois de direction

Le cadre réglementaire, les cadres d'emplois et grades concernés, les montants maximum pour chaque prime sont détaillés dans un document qui demeurera en annexe de la délibération. Chaque indemnité est servie dans la limite des minima et maxima réglementaires et en application du principe de parité.

Dans la limite du crédit global, l'autorité fixe par arrêté individuel le montant versé mensuellement à chaque agent au regard des responsabilités exercées, de l'expertise, de la technicité ou de qualifications spécifiques, des contraintes et sujétions particulières liées à l'exercice des fonctions, de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les bénéficiaires concernés sont les agents stagiaires et titulaires ou contractuels de droit public, à temps complet, non complet ou partiel, dans les mêmes proportions que leur rémunération pour tenir compte de leur durée hebdomadaire de travail ou de leur taux d'emploi.

Le régime indemnitaire est suspendu lors de congés de longue maladie, longue durée, grave maladie et congés de maladie ordinaire avec demi-traitement.

2) **la prime de fin d'année.**

Cette prime, avantage acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, est indexée sur la valeur du point d'indice, elle évolue proportionnellement à chacune de ses revalorisations.

La valeur du point d'indice demeurant inchangée depuis le 1er février 2017, le montant brut est de 1.109.32 € pour les agents titulaires et de 1240.43 € pour les agents contractuels de droit public.

Cette prime est versée avec la paie du mois de novembre de l'année en cours ou au moment du départ définitif (mobilité, retraite, etc.) à chaque agent au prorata du temps travaillé. Elle est modulée pour moitié en fonction de l'absentéisme, avec une franchise pour les 15 premiers jours et une décote par 1/30èmes par jour d'absence au-delà. Sont exclues de la décote, les absences avec hospitalisation, pour accident de service ou trajet, congé longue maladie ou longues durée, affection longue durée, les absences pour enfants malade, les congés maternité et paternité.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le régime indemnitaire servi aux agents de la collectivité selon les modalités définies ci-dessus étant précisé que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de la collectivité.

Mme la présidente ouvre le débat.

M le maire rappelle le mécanisme propre au versement des primes dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Dossier n°12 - Emploi-formation professionnelle : Création d'emplois saisonniers.
(Délibération n°2018-189)
Rapporteur : Nathalie Glaude

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Durant la période estivale, la collectivité a recours chaque année à du personnel contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Pour l'année 2018, il est envisagé de créer 72 emplois saisonniers.

Ces emplois permettront de renforcer les services chargés de l'accueil des plaisanciers et des touristes, de l'entretien des espaces publics (espaces verts, voiries et plages), de la logistique et des festivités ainsi que des activités de loisirs et d'animation des plages.

Ils se répartissent de la façon suivante pour la saison d'avril à septembre 2018 :

18	Postes d'adjoint d'animation à temps complet	1 9 8	Poste pour 4 mois Postes pour 2 mois Postes pour 1 mois
47	Postes d'adjoint technique à temps complet	1 2 5 5 2 32	Postes pour 6 mois Postes pour 5 mois Postes pour 4 mois Postes pour 3 mois Postes pour 2 mois Postes pour 1 mois
3	Postes d'adjoint technique à temps non complet 20h / semaine	2 1	Postes pour 3 mois Poste pour 1 mois
4	Postes d'adjoint administratif à temps complet	1 3	Poste pour 3 mois Postes pour 2 mois

La rémunération de ces emplois de catégorie C est fixée au 1er échelon des grades cités en référence et au 10ème échelon pour les moniteurs de voile diplômés d'Etat. Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets correspondants et s'élèvent à 290 000€ pour la Ville et 28 000€ pour le port de plaisance.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la création de ces 72 emplois saisonniers et d'autoriser M. le maire à recruter des agents contractuels afin de pourvoir ces postes.

Mme la présidente ouvre le débat en précisant que deux postes prévus l'année dernière ne seront pas ouverts cette année.

Mme Glaude rappelle les conditions de candidature.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Dossier n°13 - Emploi-formation professionnelle : Autorisation de recrutement d'agents contractuels remplaçants. (Délibération n°2018-190)

Rapporteur : Nathalie Glaude

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le bon fonctionnement et la continuité des services publics peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
- D'autoriser M. le maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget de la Ville.

Mme la présidente ouvre le débat.

M le maire rappelle que ce dispositif est utilisé avec parcimonie dans un souci budgétaire et rappelle le cadre formel d'intervention du conseil ici.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstentions : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer).
Pour : unanimité des suffrages exprimés

Dossier n°14 – Culture : Festival international du roman noir 2018 : rémunération des auteurs invités. (Délibération n°2018-191)

Rapporteur : Simone Tant

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Les 29, 30 juin et 1er juillet se tiendra la 21ème édition du Festival international du roman noir. La Ville a invité à cette occasion plus d'une quarantaine d'auteurs français et étrangers, émergents ou confirmés, autour d'une riche programmation de moments littéraires et artistiques, sur le square de la liberté, en plein cœur de la ville, dans les différents lieux dédiés au livre et à la culture de Frontignan et dans les communes qui composent le territoire de Sète agglopôle méditerranée.

L'ensemble des acteurs des manifestations littéraires de France, à l'instar du Centre national du Livre de la Région Occitanie, s'est engagé à rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres lorsque leur intervention implique un travail défini avec l'organisateur de la manifestation. Cette rémunération des auteurs est le gage d'un respect de la pluralité éditoriale, et garantit l'émergence de nouveaux auteurs comme elle garantit le respect de leur condition.

Par ailleurs, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration relatifs à la venue des auteurs à la manifestation étant à la charge de l'organisateur, ils seront pris en charge directement, ou remboursés à l'intervenant, sur présentation d'une note de frais accompagnée des justificatifs originaux.
La Ville s'est elle-même engagée dans cette perspective, auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée en signant en 2014 la Charte des manifestations littéraires, auprès de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit et, cette année, auprès du Centre national du Livre, qui tous trois financent le Festival international du Roman noir.

L'intégralité des sommes versées par la Ville aux auteurs participant au FIRN est couverte par l'aide apportée au Festival par la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit.

Il est donc envisagé de rémunérer les interventions en référence aux tarifs du centre national du livre (CNL) comme suit :

- Pour les rencontres littéraires : 150 € net par intervention.
- Pour les rencontres scolaires sur place : 229 € net pour une demi-journée, 380€ net pour trois à quatre rencontres.
- Pour les rencontres-lectures ou performances : 400€ net par intervention.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la grille de rémunération des prestations proposées et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes avec les auteurs.

Mme Tant insiste sur le fait que le FIRN est largement soutenu par les collectivités et institutions, du fait de sa qualité reconnue. Elle illustre la qualité de cette manifestation par des exemples de rencontres entre les auteurs et le public soulignant le caractère particulièrement large du public touché, des plus jeunes aux anciens.

Elle observe que le fait que les manifestations liées à la lecture sur le territoire, rencontrant le succès, y compris la fréquentation élevée de la médiathèque Montaigne, est certainement due au rôle de locomotive assumé par le FIRN.

M le maire insiste sur le succès des rencontres, notamment entre auteur et élèves et invite les personnes présentes à y participer.

Mme la présidente ouvre le débat.
En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstentions : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer).
Pour : unanimité des suffrages exprimés.

Frontignan la Peyrade

Dossier n°15 – Aménagement / urbanisme : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – année 2017. (Délibération n°2018-192)

Rapporteur : Claude Léon.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans un souci de transparence dans la gestion publique et de bonne utilisation des deniers publics, selon les dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent chaque année délibérer avant le 30 juin sur le bilan des acquisitions et cessions opérés sur leur territoire.

Les opérations visées sont celles réalisées par la commune ou pour son compte, portant sur des immeubles ou des droits réels immobiliers et dont l'accord des parties sur la chose et le prix a été réalisé dans l'année 2017.

Ce bilan des acquisitions et cessions, qui permet d'apprécier la politique foncière et immobilière menée par la commune, est présenté sous forme de tableau récapitulatif. Ce document doit être annexé au compte administratif.

Ce bilan est exposé précisément par Mme la rapporteur.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce bilan, le tableau récapitulatif étant annexé au présent rapport.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières opérées au cours de l'année 2017 joint en annexe de la présente ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme la présidente ouvre le débat.
En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Dossier n°16 - Jeunesse / cohésion sociale : Signature des conventions de financement pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ). (Délibération n°2018-193)

Rapporteur : Youcef El Amri

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) est un dispositif abondé conjointement par le Conseil départemental et la Ville et a vocation à soutenir des jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans qui se trouvent en grandes difficultés sociales.

Ce fonds vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Il permet aussi la mise en place d'actions collectives, par des structures conventionnées (associatives et auto entreprises) pour faciliter, sur la base d'une dynamique de groupe, la résolution de difficultés spécifiques rencontrées par ces jeunes.
Ces actions collectives s'inscrivent en amont ou en soutien des dispositifs ordinaires d'insertion et leur permettent notamment de prendre la mesure de leurs capacités et d'acquérir des savoir-faire.

Après identification des besoins sur la commune et étude des demandes de financement formulées par les structures conventionnées, le comité de pilotage du 12 janvier 2018 a émis un avis favorable pour les projets suivants :

- L'auto entreprise Corinne Allavoine-Morin pour son action « Appui technique à la préparation de concours » pour un montant de 3.000 € ;
- L'association CUSF pour son action « Festipop 2018 » pour un montant de 2 000 € ;
- La MLIJ Bassin de Thau pour son action « semaine du bien-être »pour un montant de 3.000 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer, pour le fonds départemental d'aide aux jeunes, une convention de financement pour chacune de ces 3 structures à hauteur des montants indiqués.

Mme la présidente ouvre le débat.
En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Dossier n°17 - Education / parentalité : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault (PSU) pour la réhabilitation extension de la crèche Félicie Ametler. (Délibération n°2018-194)

Rapporteur : Michel Arrouy

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de la construction de la nouvelle cuisine centrale par le SIVOM, la livraison des repas se fera désormais en liaison froide.

Dans ce contexte d'amélioration du service, les établissements d'accueil des jeunes enfants servis par le SIVOM doivent pouvoir être dimensionnés pour cette nouvelle forme de livraison des repas, ce qui n'est pas le cas pour l'établissement multi-accueil Félicie-Ametler.

Dans ce cadre, il est nécessaire de créer un office dédié à la préparation des repas en liaison froide. D'autre part, ces aménagements sont l'opportunité de créer un bureau administratif destiné à l'accueil des familles et permettant de sécuriser l'entrée de l'établissement, et d'améliorer les conditions de travail du personnel avec la création d'une tisanerie, d'un local pour les poussettes et d'un espace plus approprié pour le stockage des couches.

La Caisse d'allocations familiales, partenaire essentiel de la Ville en matière de politique petite enfance, peut apporter un soutien financier dans le cadre du « Fonds d'accompagnement PSU – Investissement ».

Le montant de ce projet est estimé à 175.000 € HT.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à demander une aide financière à la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault afin de soutenir la Ville pour la réalisation des travaux de la crèche Félicie-Ametler.

Mme la présidente ouvre le débat.
En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Frontignan la Peyrade

Dossier n°18 - Plaisance : Travaux de modernisation et de restructuration du port de plaisance de Frontignan : autorisation de déposer les dossiers règlementaires auprès des services de l'Etat.
(Délibération n°2018-195)

Rapporteur : Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre du projet de modernisation et de restructuration du port de plaisance de Frontignan, il est nécessaire d'obtenir de la part des services compétents de l'Etat, les autorisations réglementaires préalables au début des travaux proprement dits.

En effet, l'importance des travaux envisagés implique que soit vérifiés par les autorités d'Etat le parfait respect des intérêts environnementaux dont il est chargé, ce à quoi ne peut que s'attacher la Ville de Frontignan.

A cet effet, l'entreprise SEANO a été désignée pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Ville et est chargée de la réalisation du dossier loi sur l'eau, de la notice d'incidences Natura 2000, des études d'impact avec reconnaissance du milieu naturel, de l'inventaire de l'état initial du site et de son environnement, notamment vis à vis d'habitats et d'espèces protégées (posidonie, grande nacre...).

La Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a fixé les principes et les objectifs de la politique nationale de la protection de la faune et de la flore sauvages. Cette loi a conduit à déterminer les espèces protégées en droit français qui sont les espèces animales et végétales figurant sur les listes fixées par arrêtés ministériels en application du code de l'environnement (articles L411-1 et 2);

Ces textes prévoient l'interdiction de porter atteinte aux spécimens de ces espèces et pour certaines, à leurs habitats de reproduction et de repos. Parmi les principes fixés par ces textes, le dispositif s'articule autour d'une part, de l'établissement de listes d'espèces protégées, incluant, outre les espèces, la nature et la durée des interdictions qui s'appliquent et, d'autre part, de la possibilité de déroger aux règles de protection, dans certaines conditions définies de façon très précise et restrictive (L411-2), retranscrite dans un dossier de demande de dérogation d'atteinte à une espèce protégée, en l'espèce pour ce qui concerne le port de Frontignan, la grande nacre, (Pinna nobilis).

Ces demandes d'autorisation doivent être présentées par la commune de Frontignan et par la régie non personnalisée « Frontignan Plaisance ». Ces dossiers sont soumis au conseil d'exploitation de Frontignan Plaisance qui s'est prononcé lors de sa séance du 22 mars 2018.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les dossiers constitués au soutien de l'obtention des autorisations ci avant exposées et d'autoriser M. Gérard Arnal à déposer ces dossiers et demande d'autorisation, impliquant la signature de tous documents officiels de type CERFA dans le cadre des démarches administratives à conduire.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Dossier n°19 - Voirie / pluvial : Approbation de la convention de groupement de commandes publiques entre Sète agglopôle Méditerranée, la commune de Frontignan, le Syndicat d'adduction d'eau potable Frontignan – Balaruc les Bains – Balaruc le vieux pour la réalisation des travaux de recalibrage du réseau pluvial, rue de la Barralerie : autorisation de signature. (Délibération n°2018-196)

Rapporteur : Michel Granier

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Suite à l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales mené par Ville, plusieurs aménagements ont été identifiés pour améliorer le fonctionnement hydraulique sur la commune.

La présente opération vise à mettre en œuvre l'action identifiée sur le secteur de la rue de la Barralerie, consistant à renforcer son réseau pluvial avec la mise en place d'une nouvelle conduite de diamètre 800 mm.

Cette opération a donné lieu à la signature d'une convention de délégation de maitrise d'ouvrage entre Sète agglopole méditerranée (SAM)et la commune de Frontignan en ce qui concerne le réseau pluvial.

Pour procéder à la pose de cette nouvelle canalisation, des travaux de dévoiement sur les réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable sur la dite rue sont nécessaires.

Il s'avère par ailleurs que le réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur concerné fait l'objet d'une action identifiée au schéma directeur d'adduction d'eau potable du SAEP. Cette action consistant à augmenter le réseau d'un diamètre de 160 mm à un diamètre de 200 mm, est donc intégrée à l'opération.

Le présent projet de recalibrage du réseau d'eau pluvial rue de la Barralerie comporte donc les travaux listés ci-dessous

- Réseau d'eaux pluviales de compétence de Sète agglopole Méditerranée, déléguée à la commune de Frontignan :
  Mise en place d'un nouveau réseau pluvial et déconnection du réseau d'eaux pluviales entre le carrefour des Airolles et la rue des Prés Saint Martin ;
- Réseau d'eaux usées de compétence de Sète agglopole Méditerranée :
  Dépose de l'actuel réseau d'eaux usées et mise en œuvre du nouveau réseau ;
- Réseau d'adduction d'eau potable de compétence SAEP :
  Dépose du réseau l'actuel, mise en œuvre du nouveau réseau et renouvellement de l'ensemble des branchements.

Tous ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un programme coordonné entre la commune de Frontignan, coordonnatrice, Sète agglopole méditerranée, et le SAEP selon une planification à convenir.

Au terme d'échanges menés entre les diverses entités, il est apparu préférable de mettre en place un groupement de commandes publiques. En conséquence, la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

La commune de Frontignan assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procèdera, en concertation avec l'ensemble des membres, à l'organisation de la totalité des opérations de sélection des titulaires. La commission de la commande publique compétente pour donner un avis sur les offres reçues, sera celle de la commune de Frontignan.

La commune de Frontignan exercera ses missions de coordination à titre gratuit.

Conformément à l'article 28 II de l'ordonnance marchés publics n°2015-899 du 23 juillet 2015, la commune de Frontignan sera chargée de signer et de notifier les marchés pour l'ensemble des membres.

Chaque collectivité membre du groupement, s'assurera, pour la partie la concernant, de la bonne exécution du marché notamment en ce qui concerne le paiement des travaux et la réception des ouvrages.

Le marché sera passé dans le cadre de la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret « marchés publics » n°2016-360 du 25 mars 2016.

Frontignan la Peyrade

Les montants d'engagements prévisionnels hors taxes pour chaque membre du groupement se portent respectivement à 90.889,30 € HT pour la Ville, 50.158, 08 € HT pour le SAEP et 48.918,62 € HT pour Sète agglopôle méditerranée.

Le montant prévisionnel des travaux, tous membres confondus, est donc estimé à 189 966,00 € HT soit 227 959,20 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes publiques, entre la commune de Frontignan, Sète agglopole méditerranée et le Syndicat d'adduction d'eau potable Frontignan-Balaruc-les-Bains-Balaruc le Vieux pour la réalisation des travaux relatifs au recalibrage du réseau de pluvial rue de la Barralerie, annexée à la présente délibération ;

-d'autoriser M. le maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Mme la présidente ouvre le débat.

M le maire insiste sur l'importance de ce type de travaux au regard des contraintes du territoire en matière d'anticipation des épisodes pluvieux, comme celui intervenu il y a quelques jours à peine. Il rappelle les efforts en termes d'investissement réalisés jusqu'ici sur l'amélioration du réseau pluvial.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Dossier n°20 - Politique de la Ville : Attribution des subventions 2018 aux associations dans le cadre du contrat de ville 2015-2020. (Délibération n°2018-197)

Rapporteur : M Bouldoire

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Chaque année, dans le cadre de la programmation de la convention d'application territoriale du contrat de ville 2015/2020, de nombreuses actions portées par la Ville ou les associations sont aidées.

Ainsi, en 2017, 21 actions initiées par la Ville ou les associations ont été conduites.

La convention d'application territoriale de Frontignan a ainsi permis de mobiliser, en 2017, les partenaires financiers à hauteur de 267.176 € répartis selon les enveloppes suivantes :

- Etat : crédits spécifiques politique de la ville (CGET, FIPD) : 101 000 €.
- Etat : crédits de droit commun : 23 936 €.
- CCAS : 11 900 €.
- Sète agglopôle méditerranée : 7 100 €.
- Conseil départemental : 60 636 €.
- Caisse d'allocations familiales de l'Hérault : 58 104 €.
- Région : 3 000 €.
- Hérault habitat : 1 500 €.

Quant à la Ville de Frontignan, elle a consacré 222.990 € au soutien de ses projets ou ceux des associations.

A présent, dans le cadre de la programmation 2018, la commune de Frontignan propose de verser des subventions aux associations qui participent au programme d'actions 2018.

Ces subventions sont proposées par la Ville après instruction technique par les services de la Ville, du Centre communal d'actions sociales et en concertation avec l'Etat, Sète Agglopôle méditerranée, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et la Région Occitanie.

Par la suite, elles ont été validées par le comité de pilotage politique du 12 mars 2018 en présence des partenaires financeurs.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les partenaires institutionnels au regard de leurs compétences respectives.

Les actions retenues relevant du pilier « Cohésion sociale » ciblent les domaines priorisés par la Ville et les acteurs locaux et s'articulent autour des 4 axes suivants : « Insertion sociale, Education et soutien à la fonction parentale, Prévention et médiation sociale, Prévention de la délinquance ».

Ces domaines sont caractérisés par un engagement fort dans une politique de développement éducatif et social et de prévention de la délinquance. Les actions proposées permettent de conforter une stratégie d'accès aux droits et aux services, et de promotion de la citoyenneté.

Le montant pour 2018 des subventions aux associations proposées par la Ville, s'élèverait à 37 500 € répartis de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANT
AXE 1 : INSERTION SOCIALE		
Concerthau	Ateliers d'écriture pour les personnes en difficulté d'insertion.	2 000 €
Femmes en Languedoc Roussillon	Accueil individualisé d'accès aux droits et de médiation sociale entre les familles, les administrations et les permanences d'écrivain public.	23 000 €
Petits débrouillards	Séjour de vacances (activités scientifiques, loisirs) pour les enfants.	4 000 €
Tennis club de Frontignan	Séances de découverte pour les jeunes « tennis, padel, beach tennis ».	1 000 €
AXE 2 : EDUCATION ET SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE		
Planète parents	Ateliers d'arts plastiques et de cuisine parents/enfants.	1 500 €

Frontignan la Peyrade

AXE 3 : PREVENTION ET MEDIATION SOCIALE		
Cultures urbaines sans frontières	Ateliers graffs pour les jeunes.	1 000 €
Petits débrouillards	Ateliers scientifiques au centre de loisirs et sur les temps péri et extra scolaires.	1 000 €
AXE 4 : PREVENTION DE LA DELINQUANCE		
Fac haltérophilie	Accompagnement éducatif individuel du jeune sur son projet sportif et sur la structuration des entraînements pour la pratique de la musculation.	4 000 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions aux diverses associations comme précisé ci-avant, et d'autoriser M. le maire à signer une convention avec l'association « Femmes en Languedoc Roussillon ».

Mme la présidente ouvre le débat.

M le maire insiste sur le rôle central joué par la CAF dans ce dispositif, institution dont l'action est souvent peu connue.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstentions : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer).
Pour : unanimité des suffrages exprimés.

Dossier n°21 - Politique de la Ville : Demandes de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). (Délibération n°2018-198)

Rapporteur : Ange Grignon

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors de sa séance du 12 mars dernier, le conseil municipal a approuvé une demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour l'installation de 6 caméras de vidéo protection aux entrées de ville.

En complément de ce dispositif, la Ville envisage de renouveler, auprès du FIPDR, la création d'une « Equipe information-prévention », durant la période estivale. Cette équipe, composée de deux jeunes équipés de VTT, assurera une mission d'information (distribution de plaquettes d'information pour éviter les vols, contacts utiles…) et de veille sur le quartier de la plage afin de lutter contre les vols à la roulotte. Elle sera rattachée au service de police municipale.

La subvention demandée au FIPDR s'élève à 2 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer cette demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

Dossier n°22 - Citoyenneté : Attribution des subventions 2018 aux associations.
(Délibération n°2018-199)

Rapporteur : Jean-Louis Bonneric

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Comme chaque année, de nombreuses associations ont saisi la commune de leurs demandes de subventions annuelles afin de disposer des ressources suffisantes pour mener à bien leurs activités.

Après étude de leurs demandes et eu égard à l'intérêt que représente le monde associatif en matière de lien social au niveau de la Ville, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions dont le détail se trouve joint en annexe.

Ces attributions représentent ainsi une somme globale de 579.544 € que la Ville verse en faveur du milieu associatif.

Par ailleurs, les demandes des associations à vocation sociale ou humanitaire référencées au centre communal d'action sociale de Frontignan seront soumises au conseil d'administration de cette structure.

Il est donc demandé au conseil municipal d'allouer les subventions aux diverses associations comme dit dans le document qui demeurera en annexe de la délibération dont il est donné une lecture intégrale.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstentions : d'une part, s'abstient uniquement pour le vote de la subvention au bénéfice de l'association au sein de laquelle elle exerce des fonctions : Mme Bertrand (NOF), et d'autre part, sur l'ensemble de la délibération : 6 (M Prato, M Alquier, M Vogt, Mme Touzellier (par procuration, M Loué et Mme Hemmer).
Pour : unanimité des suffrages exprimés.

Dossier n°23 - Citoyenneté : Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la Maison pour tous « Désiré-Archimbeau ».

Rapporteur : Michel Granier

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Convaincu que le socle d'une cohésion sociale forte repose sur des pratiques associatives et citoyennes variées, riches et sereines, la Ville de Frontignan projette la création de la maison pour tous « Désiré-Archimbeau » à la Peyrade afin d'offrir à ses habitants et à ses associations un lieu d'activités adapté à leurs besoins.

Frontignan la Peyrade

Dans ce cadre, et suite à la construction du nouveau restaurant scolaire de l'école des Lavandins, l'ancien bâtiment se trouvant dorénavant libéré, la Ville envisage de réaliser des aménagements qui permettront d'accueillir les différentes activités associatives et citoyennes situées dans le quartier de la Peyrade.

Par ailleurs, les anciens appartements de fonction des enseignants, depuis peu désaffectés et situés à proximité immédiate de ce bâtiment, tout comme celui de la maison « Bouvier-Donat » feraient partie intégrante du projet, ainsi que les espaces verts les bordant.

Ce futur équipement serait destiné à accueillir dans les meilleures conditions possibles les associations locales menant des ateliers culturels, artistiques, citoyens, de loisirs ou encore de bien-être.

Il permettrait également à la Ville de proposer des projets d'animations ainsi que d'y accompagner ses différents interlocuteurs que sont les associations, les conseils de quartier, les groupes d'usagers ou habitants pour élaborer ou coordonner des actions ou animations d'intérêt public.

Par ailleurs et par souci de cohérence d'actions, la maison pour tous « Désiré-Archimbeau » pourrait accueillir les sièges sociaux de certaines associations.

Ces divers locaux nécessitant une rénovation afin d'y accueillir ce projet global d'une surface totale de 400 m2 pour un montant de travaux estimé à 150.000 € HT, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer des demandes de subvention les plus élevées possibles auprès du Conseil départemental et de la Région Occitanie.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

N°24 - Question diverses / Questions orales.

M le maire propose aux membres présents de visionner un film spécialement destiné à illustrer le budget municipal, dans sa conception et son contenu. Il informe les élus que ce film a soutenu la concertation préalable à l'adoption budgétaire.

Après épuisement de l'ordre du jour, Mme la présidence lève la séance à 21h30 pendant que M. le maire remercie le public présent ainsi que les service mobilisés, notamment ceux de la direction des finances dirigé par M D'Acunto ainsi que le service de la communication.

Clôture de la séance de la séance du conseil municipal de la Ville de Frontignan du 28 mars 2018 qui comportait 23 propositions de délibérations, adoptées dans l'ordre suivant :

Délibération n°2018-178	**Finances : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2017.**
Délibération n°2018-179	**Finances : Budget annexe du port de plaisance Compte administratif exercice 2017.**
Délibération n°2018-180	**Finances : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2017.**

Délibération n°2018-181	Finances : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2017.
Délibération n°2018-182	Finances : Budget annexe du port de plaisance– Approbation du compte de gestion 2017.
Délibération n°2018-183	Finances : Vote des taux d'imposition 2018.
Délibération n°2018-184	Finances : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2018.
Délibération n°2018-185	Finances : Budget annexe du port de plaisance – Budget primitif 2018.
Délibération n°2018-186	Finances : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
Délibération n°2018-187	Finances : Demande de maintien de garantie d'emprunt d'un prêt sollicité initialement par l'APEI Pays de Thau (association des parents et amis de personnes handicapées mentales).
Délibération n°2018-188	Ressources humaines : Régime indemnitaire applicable au personnel de la Ville de Frontignan en 2018.
Délibération n°2018-189	Emploi-formation professionnelle : Création d'emplois saisonniers.
Délibération n°2018-190	Emplois-formation professionnelle : Autorisation de recrutement d'agents contractuels remplaçants.
Délibération n°2018-191	Culture : Festival international du roman noir 2018 : Rémunération des auteurs invités.
Délibération n°2018-192	Aménagement / urbanisme : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – année 2017.
Délibération n°2018-193	Jeunesse / cohésion sociale : Signature des conventions de financement pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ).
Délibération n°2018-194	Education / parentalité : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault (PSU) pour la réhabilitation extension de la crèche Félicie Ametler.
Délibération n°2018-195	Plaisance : Travaux de modernisation et de restructuration du port de plaisance de Frontignan : autorisation de déposer les dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat.
Délibération n°2018-196	Voirie / pluvial : Approbation de la convention de groupement de commandes publiques entre Sète agglopôle Méditerranée, la commune de Frontignan, le Syndicat d'adduction d'eau potable Frontignan – Balaruc les Bains – Balaruc le vieux pour la réalisation des travaux de recalibrage du réseau pluvial, rue de la Barralerie : autorisation de signature.
Délibération n°2018-197	Politique de la Ville : Attribution des subventions 2018 aux associations dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020.
Délibération n°2018-198	Politique de la Ville : Demandes de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).
Délibération n°2018-199	Citoyenneté : Attribution des subventions 2018 aux associations.
Délibération n°2018-200	Citoyenneté : Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la Maison pour tous « Désiré-Archimbeau ».

Affiché le 25/05/18

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

Signature de secrétaire de séance
Eric Bringuier.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNEE 2017

La commune de Frontignan a réalisé 13 opérations de transaction immobilière en 2017

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE

ACQUEREUR	VENDEUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DÉLIBÉRATION
		Section	Numéro							
commune de Frontignan	consorts Ingles/Clauzon	DR	10	170 m²	rue du Stade (Caramus)	UB	12 600,00 €	16/01/2017	restructuration du quartier du Caramus (démolition bâti)	24/03/2016
commune de Frontignan	Lolita MARTINEZ	CS	1011	141 m²	rue du Cinsault	UB	4 230,00 €	16/01/2017	reprise de voirie	15/12/2015
commune de Frontignan	consorts AUGER	DR	3	4 223 m²	avenue du 81e R.I. (entrée de Ville)	NL (inondable)	3 547,32 €	17/01/2017	aménagement d'un pôle de loisirs	15/12/2015
commune de Frontignan	Etat	DT	6	56 467 m²	Etang des Mouettes	NL (inondable)	42 350,00 €	30/01/2017	aménagement aire stationnement camping-cars	10/08/2016
commune de Frontignan	Louis CHAPPOTIN	BD	57	10 000 m²	Mas d'Ingril	N (inondable)	14 000,00 €	21/03/2017	protection des espaces naturels	27/09/2016
commune de Frontignan	Les copropriétaires des Grillons	BS	196	105 m²	rue des Grillons/avenue J.Jaurès (Les Hierles)	UB	0,00 €	27/03/2017	transfert d'office n°17	06/05/2010
		BS	197	1176 m²						
		BS	199	83 m²						
		BS	204	344 m²						
		BS	205	1 903 m²						
		BS	212	352 m²						
commune de Frontignan	Jean-Dominique BURRONI	CS	1098	46 m²	chemin de la Calade	UB	1 380,00 €	14/09/2017	reprise de voirie (ER 25)	23/02/2017
commune de Frontignan	Marie-Rose GONTHIER-MAURIN	AD	60	2160 m²	route de Balaruc	A	18 316,00 €	11/12/2018	extension du cimetière	13/12/2016
		AD	320	2 419 m²						

CESSIONS PAR LA COMMUNE

ACQUEREUR	VENDEUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DÉLIBÉRATION
		Section	Numéro							
Jean BRUNIE	commune de Frontignan	CI	582	87 m²	rue du Soufre	Ubz	8 700,00 €	14/09/2017	cession délaissé foncier	15/11/2016
Eric PONCE	commune de Frontignan	CI	583	103 m²	rue du Soufre	Ubz	10 300,00 €	14/09/2017	cession délaissé foncier	15/11/2016
époux DELL'OVA	commune de Frontignan	CI	584	124 m²	rue du Soufre	Ubz	12 400,00 €	14/09/2017	cession délaissé foncier	15/11/2016
Hector JARA CRUZ	commune de Frontignan	CI	585	112 m²	rue du Soufre	Ubz	11 200,00 €	14/09/2017	cession délaissé foncier	15/11/2016
Hérault Habitat	commune de Frontignan	CP	258	192 m²	avenue Marie et Pierre Curie	UB	1 € (avec dispense de versement)	14/11/2017	régularisation foncière (résidence Joliot Curie)	10/10/2017
		CP	292	278 m²						
		CP	705	52 m²						
		CP	707	550 m²						
		CP	708	2834 m²						

TABLEAU RECAPITULATIF

NOMBRE	NATURE DES OPERATIONS	Dépenses
8	Acquisitions	96 423,32 €
5	Cessions	42 600,00 €

ANNEXE AP/CP BUC 6 – Av.Célestin-Arnaud - (958 - 822 8)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	TOTAL
958		**DEPENSES**				
		ETUDES	0.00			0.00
		ETUDES ET TRAVAUX		650 000.00	532 000.00	1 182 000.00
BOULEVARD URBAIN CENTRAL	1 182 000.00 €	**TOTAL DEPENSES**	**0.00**	**650 000.00**	**532 000.00**	**1 182 000.00**
AVENUE CELESTIN ARNAUD		**RECETTES**				
		SUBVENTION CD 34		236 000.00	364 000.00	600 000.00
		AUTOFINANCEMENT	0.00	414 000.00	168 000.00	582 000.00
		TOTAL RECETTES	**0.00**	**650 000.00**	**532 000.00**	**1 182 000.00**

ANNEXE : AP/CP BUC 7 – ENTREE BARNIER – (959 – 822 10)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	TOTAL
958		**DEPENSES**				
		ETUDES	100 000.00			100 000.00
		ETUDES ET TRAVAUX		1 000 000.00	700 000.00	1 700 000.00
BOULEVARD URBAIN CENTRAL	**1 800 000.00 €**	**TOTAL DEPENSES**	**100 000.00**	**1 000 000.00**	**700 000.00**	**1 800 000.00**
BARNIER		**RECETTES**				
		SUBVENTION CD 34		640 000.00	448 000.00	1 088 000.00
		AUTOFINANCEMENT	100 000.00	360 000.00	252 000.00	712 000.00
		TOTAL RECETTES	**100 000.00**	**1 000 000.00**	**700 000.00**	**1 800 000.00**

ANNEXE : AP/CP LAVANDINS (953 – 212 5)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2016	CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	TOTAL
953 CREATION RESTAURANT SCOLAIRE LES LAVANDINS	2 030 000.00 €	**DEPENSES**				
		ETUDES ET TRAVAUX	117 956.99	1 386 695.43	525 347.58	2 030 000.00
		TOTAL DEPENSES	**117 956.99**	**1 386 695.43**	**525 347.58**	**2 030 000.00**
		RECETTES				
		ETAT (FSPIL)			122 000.00	122 000.00
		SUBVENTION CD 34		70 476.00	83 524.00	154 000.00
		THAU AGGLO-		182 632.00	187 368.00	370 000.00
		AUTOFINANCEMENT	117 956.99	1 133 587.43	132 455.58	1 384 000.00
		TOTAL RECETTES	**117 956.99**	**1 386 695.43**	**525 347.58**	**2 030 000.00**

ANNEXE : AP/CP LES HALLES (981 – 020 28)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2015	CREDITS PAIEMENT 2016	CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	TOTAL
981 REHABILITATION DES HALLES	2 332 692.64 €	**DEPENSES**					
		ETUDES ET TRAVAUX	102 049.04	942 564.63	1 234 656.69	53 422.28	2 332 692.64
		TOTAL DEPENSES	**102 049.04**	**942 564.63**	**1 234 656.69**	**53 422.28**	**2 332 692.64**
		RECETTES					
		SUBVENTION CD 34	8 818.00	89 585.20	186 596.80		285 000.00
		THAU AGGLO-	266 432.80		266 433.20		532 866.00
		SUBVENTION ETAT	28 991.00				28 991.00
		AUTOFINANCEMENT		650 786.67	781 626.69	53 422.28	1 485 835.64
		TOTAL RECETTES	**304 241.80**	**740 371.87**	**1 234 656.69**	**53 422.28**	**2 332 692.64**

ANNEXE : AP/CP EXTENSION GYMNASE FERRARI (903 – 411 1)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	TOTAL
903		**DEPENSES**					
		ETUDES	52 008.00				52 008.00
		TRAVAUX		187 992.50	400 000.00	959 999.50	1 547 992.00
		TOTAL DEPENSES	**52 008.00**	**187 992.50**	**400 000.00**	**959 999.50**	**1 600 000.00**
GYMNASE FERRARI	**1 600 000.00 €**	**RECETTES**					
		SUBVENTION CD 34		15 000.00	147 000.00	204 500.00	366 500.00
		THAU AGGLO-					
		REGION		6 090.00	61 000.00	11 300.00	78 390.00
		AUTOFINANCEMENT	52 008.00	166 902.50	192 000.00	744 199.50	1 155 110.00
		TOTAL RECETTES	**52 008.00**	**187 992.50**	**400 000.00**	**959 999.50**	**1 600 000.00**

ANNEXE : AP/CP Avenue des Thermes (912 - 822 7)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	TOTAL
912 VOIRIE AVENUE DES THERMES	425 000.00 €	**DEPENSES**			
		ETUDES ET TRAVAUX	153 164.53	271 835.47	425 000.00
		TOTAL DEPENSES	**153 164.53**	**271 835.47**	**425 000.00**
		RECETTES			
		SUBVENTION CD 34	50 000.00	180 000.00	230 000.00
		HERAULT ENERGIE		33 000.00	33 000.00
		AUTOFINANCEMENT	103 164.53	58 835.47	162 000.00
		TOTAL RECETTES	**153 164.53**	**271 835.47**	**425 000.00**

ANNEXE : AP/CP Parking ancienne gare de marchandise (989 - 822 0)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	TOTAL
989		**DEPENSES**				
		ETUDES ET TRAVAUX	10 380.00			10 380.00
		TRAVAUX		137 620.00	1 362 000.00	1 499 620.00
		TOTAL DEPENSES	**10 380.00**	**137 620.00**	**1 362 000.00**	**1 510 000.00**
GARE DE MARCHANDISE PARKING	**1 510 000.00 €**	**RECETTES**				
		SUBVENTION CD 34	3 931.81	96 068.19	400 000.00	500 000.00
		THAU AGGLO-	0.00	34 584.17	150 000.00	184 584.17
		REGION		0.00	60 000.00	60 000.00
		AUTOFINANCEMENT	24 000.00	6 967.64	734 448.19	765 415.83
		TOTAL RECETTES	**27 931.81**	**137 620.00**	**1 344 448.19**	**1 510 000.00**

ANNEXE : AP/CP MAISON DES LOISIRS CREATIFS (996 - 311 3)

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	TOTAL
996		**DEPENSES**				
		ETUDES	12 243.60	462 756.40	165 000.00	640 000.00
		TRAVAUX				
MAISON DES LOISIRS CREATIFS	**640 000.00 €**	**TOTAL DEPENSES**	**12 243.60**	**462 756.40**	**165 000.00**	**640 000.00**
		RECETTES				
		SUBVENTION CD 34		180 000.00		180 000.00
		THAU AGGLO-			110 000.00	110 000.00
		REGION		50 000.00		50 000.00
		AUTOFINANCEMENT	12 243.60	232 756.40	55 000.00	300 000.00
		TOTAL RECETTES	**12 243.60**	**462 756.40**	**165 000.00**	**640 000.00**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Imputation : 020.6574

Comité des Fêtes	11 000,00
Action Risque Zéro Frontignan (ARZF)	500,00
	11 500,00

Imputation : 025.6574

Combattants Algérie / tunisie / maroc (CATM)	400,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	400,00
Le Souvenir Français	400,00
Association No Passaran	1 050,00
UFC Que Choisir (Sète)	150,00
Union locale CGT	410,00
Union locale CFDT	410,00
Union locale FO	410,00
	3 630,00

Imputation : 94.6574

Syndicats des commerçants des marchés de France	450
union des commerçants de Frontignan (UCF)	1000
	1450

Imputation : 113.6574

Amicale de la Police Sète Frontignan	210,00
La Prévention routière	150,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	550,00
Ecole des Jeunes sapeurs pompiers de la Vene	475,00
Sté Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.)	2 940,00
	4 325,00

Imputation : 213.6574

APPEL Ste Thérèse	400,00
Association de parents d'élèves Maximomes	550,00
Association Planete Parents	1 000,00
Coopérative scolaire école Anatole France maternelle	900,00
Coopérative scolaire école Anatole France I élementaire	2 000,00
Coopérative scolaire école Anatole France II Elémentaire	1 100,00
Coopérative scolaire école les Crozes maternelle	400,00
Coopérative scolaire les Crozes élementaire	1 100,00
Coopérative scolaire école les Lavandins maternelle	900,00
Coopérative scolaire école les Lavandins élementaire	2 000,00
Coopérative scolaire école les Terres Blanches élementaire	2 000,00
Coopérative scolaire école les Terres Blanches maternelle	900,00
Coopérative scolaire école Marcel Pagnol élementaire	1 100,00
FCPE Conseil local élémentaire - maternelle Frontignan	550,00
FCPE Collège Simone de Beauvoir	500,00
Association les lieux du lien	650,00
	16 050,00

Imputation : 2130.6574 :

Association Familiale rurale LEPAP Maurice Clavel	7 600,00
Organisme de gestion de l'école Ste Thérèse (OGEC)	113 500,00
	121 100,00

Imputation : 221.6574 :

Foyer socio-éducatif collège Simone de Beauvoir	900,00
Foyer socio-éducatif collège les II Pins	2 500,00
Foyer socio-éducatif LEPAP Maurice Clavel	2 500,00
	5 900,00

Imputation : 253.6574 :

Association sportive collège Simone de Beauvoir	2 300,00
Association sportive collège les II Pins	2 400,00
Association sportive collège Ste Thérèse	900,00
	5 600,00

Imputation : 321.6574 :

Sté laïque de lecture	2 160,00
	2 160,00

Imputation : 523.6574 :

Musique au cœur	150,00
Association I.PEICC	150,00
	300,00

Imputation : 33.6574 :

Association Auteurs au soleil	150,00
Association Culture Accueil Loisirs (ACAL)	150,00
Association des amis du musée et du vieux Frontignan	540,00
Association Portugaise culturelle de Frontignan (APCF)	1 800,00
Association Arteliers Frontignan	150,00
Atelier Jade	150,00
Atelier langues vivantes	515,00
Brigade d'intervention cinéphile (BIC)	2 000,00
Cercle Andalou - cavaliers de la Gardiole	10 800,00
Cercle d'échecs la Tour d'or	900,00
Ciseaux et dès d'argent	100,00
Chœur Renaissance	150,00
Club Taurin Lou Senglié	6 500,00
Corala dau pais de Frontignan	150,00
Comité de jumelage Gaete	3 600,00
Dacia méditarranée	1 000,00
Commanderie des torsades	1 200,00
Culture avenir Tradition	1 260,00
Humanisme et culture	1 800,00
La Fabrikulture	360,00

Les Hallu'Cinés	5 050,00
Les compagnons du livre	540,00
Les Gréements Languedociens	1 000,00
Les quatre saisons	630,00
Le Temps jadis	600,00
Les Ventres blaus	270,00
Les Méditerriennes	1 000,00
MUSC'ART	150,00
OTRAINDENFER	150,00
Pied de Poulpe	1 300,00
Section de recherches archéologique et sous marine de Frontignan	4 950,00
Sté des jouteurs de Frontignan	14 500,00
Un point c'est tout	100,00
Vivre la Terre	1 350,00
Kristoff K.roll (subvention exceptionnelle)	2 000,00
Le med production	1 144,00
	68 009,00

Imputation : 40.6574 :

Aikibudo Frontignan	500,00
Archers du Soleil	4 300,00
Aresquiers subaquatiques	800,00
ASFAC Foot	62 000,00
Association Art du Tao Taï chi chi qong	150,00
Bi-cross club de Frontignan	4 700,00
Body form	900,00
Boule Lyonnaise	1 000,00
Boule nationale La Peyradoise	700,00
Cyclotouristes Frontignanais	700,00
EAM Qwan Ki do	4 000,00
FAC GRS	5 250,00
FAC Gymnastique	9 200,00
FAC Haltérophilie	4 900,00
Francs pétanqueurs frontignanais	200,00
Frontibad	150,00
Frontignan Karaté club	2 000,00
Frontignan La Peyrade Basket	55 000,00
Frontignan Thon Club	800,00
Gym Yoga Streching Club (G.Y.S. Club)	150,00
Handisport loisirs	400,00
Ingril Kitesurf Windsurf club (INKIWI)	200,00
Joyeuse pétanque mixte Frontignanaise	700,00
Judo Kwai Frontignan la Peyrade	10 500,00
Los Pescaïres	150,00
Moto club la Cible	3 050,00
Neptune Olympique Frontignanais (NOF)	10 500,00
Olympique La Peyradois Football Club	16 000,00
Association REÏKI	150,00

Savate boxe française frontignanaise (A.S.B.F.F.)	900,00
Tae-Kwan Do Fighting Frontignan	500,00
Tennis club Frontignan	10 500,00
Tennis club La Peyrade	5 400,00
Thau handball Frontignanais	90 000,00
Thau Rugby	14 500,00
Tri-run Frontignan	3 800,00
assocation Vö Viet Nam 34	200,00
Ying Yang Taiji quann	150,00
Association pêche sportive	150,00
	325 150,00

Imputation : 4224.6574 :

Aumônerie des jeunes	300,00
Scouts de France	400,00
SCI FI TEAM	150,00
Frontignan futsal (Foot en salle)	900,00
Supporters Ventres Bleus	400,00
	2 150,00

Imputation : 830.6574 :

Association de chasse maritime de l'Etang d'Ingril	335
Association des propriétaires et chasseurs	2300
Association des riverains du canal des Aresquiers (ARCA)	3000
Comité de protection féline	2700
JMJM	2300
Fronticoop Energies	1000
	11 635,00

Imputation : 900.6574 :

Association des plaisanciers du port de plaisance de Frontignan (APPF)	225,00
Association Pêcheurs, plaisanciers du port des Pauvres	360,00
	585,00

TOTAL	**579 544,00**

Affiché le 25/05/18
Retiré le
MAIRIE DE FRONTIGNAN

Pierre Bouldoire
Maire.